



**Mécontentement populaire et pratiques d'interpellation
du SPVM depuis 2005 : doit-on garder le cap après la
tempête?**

MISE À JOUR DES DONNÉES (2001-2008)

DOCUMENT DE TRAVAIL

Par
Mathieu Charest, Ph.D.

Section recherche et planification

30 août 2010

Introduction

En raison des délais de saisie des fiches d'interpellation, la période couverte par la première étude sur les pratiques d'interpellation du SPVM s'arrêtait en décembre 2007, soit huit mois avant l'émeute du 10 août 2008. Cette première étude établissait un parallèle évident entre le déploiement d'escouades mobiles comme Avance et la hausse importante des contrôles d'identité dans certains quartiers de Montréal (Montréal-Nord et St-Michel en particulier). La mise à jour présentée ici évalue la situation qui prévalait juste avant l'émeute et l'impact apparent du groupe Éclipse.

L'objectif n'est pas ici de statuer sur la présence ou l'absence de profilage racial au sein du SPVM mais bien d'identifier certains des mécanismes susceptibles d'avoir fait augmenter drastiquement le niveau de tension entre les policiers et les membres de certaines communautés (les Noirs en particulier). La question de fond demeure la même : aurait-il été possible d'anticiper ou de prédire l'émeute à Montréal-Nord (plutôt qu'ailleurs).

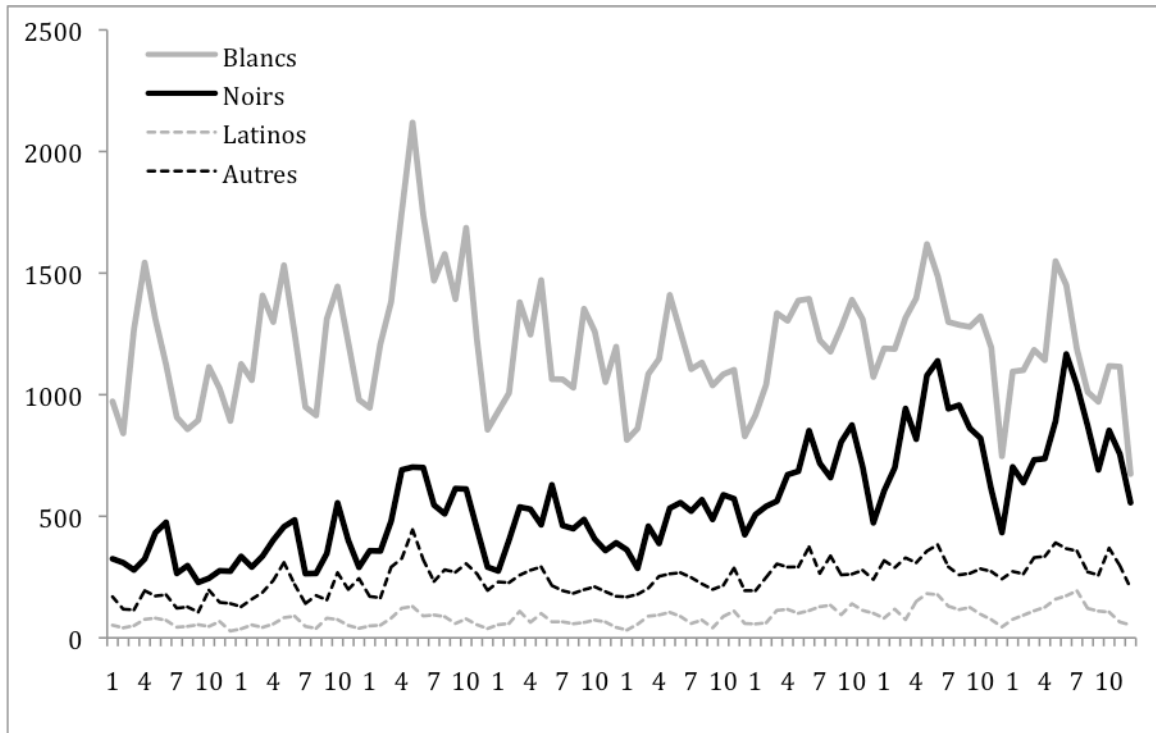
Nous procédons ici en trois temps. Le première section s'intéresse à l'évolution des contrôles d'identité sur l'ensemble du territoire de Montréal et porte une attention particulière à l'année 2008. La deuxième section reprend l'analyse plus fine des interpellations dans les quartiers où la proportion de résidents issus des communautés noires est élevée. La troisième section répond aux trois objections méthodologiques censées discréditer les résultats du premier rapport.

1. Les contrôles d'identité à Montréal 2001-2008

La figure 1 présente le nombre mensuel de personnes interpellées sur le territoire du SPVM entre janvier 2001 et décembre 2008 pour quatre groupes ethniques (les Blancs, les Noirs, les Hispaniques et les Autres). Nous nous attardons plus spécialement à la dernière année, celle de l'émeute en 2008. Trois constats peuvent être dégagés :

1. L'augmentation importante du nombre de personnes interpellées entre 2005 et 2007 (principalement les Noirs) s'est stabilisée en 2008. Un total de 28 330 personnes ont été interpellées en 2008 soit 1 874 de moins qu'en 2007 (30 204).
2. Le nombre de Noirs interpellés en 2008 est également stable comparativement à l'année précédente (9 907 vs 9 632).
3. À l'échelle de Montréal, l'arrivée d'Éclipse ne s'accompagne pas d'une hausse apparente des interpellations (de Noirs ou de tout autre groupe). La hausse est survenu avant, avec l'introduction du groupe Avance. Éclipse reproduit toutefois les mêmes problèmes que ceux énoncés dans le premier rapport.

Figure 1 : Personnes interpellées à Montréal par mois selon l'origine ethnique 2001-2008



2. Les contrôles d'identité dans certains quartiers sensibles de Montréal

L'absence de mouvement dans le volume d'interpellations à Montréal n'implique pas nécessairement que l'intensité des interventions policières est demeurée la même dans les différents quartiers où le groupe Éclipse intervient. Nous nous concentrons ici sur les secteurs analysés dans le premier rapport soit le centre-ville de Montréal, un lieu de destination des membres de gangs de rue et le point de convergence du groupe Éclipse à la sortie des bars, le PDQ30, jugé problématique dans le premier rapport en raison de la forte croissance des interpellations de Noirs et de la forte proportion des jeunes hommes noirs interpellés (40%), le PDQ39 où l'émeute a eu lieu et le PDQ45 donné comme exemple d'un bon arrimage entre les préoccupations du poste de quartier et les interventions des escouades mobiles. Trois constats se dégagent :

1. La situation dans le quartier St-Michel s'est améliorée. Après des hausses importantes dans les interpellations de Noirs en 2006 et 2007, on observe le début d'un mouvement de retour à des niveaux d'interpellations plus « acceptables ».
2. On observe également une légère baisse d'intensité au centre-ville. Il est cependant préoccupant de voir qu'à la fin de l'année 2008, on interpellait autant de Noirs que de Blancs dans les PDQ 20, 21 et 38. On peut difficilement penser que les deux populations sont présentes en nombre égal dans les bars du centre-ville ou sur le boulevard St-Laurent.

3. Le ralentissement progressif des interventions à St-Michel et au centre-ville s'accompagne d'un déplacement de l'intensité des activités vers Montréal-Nord. Après des hausses successives en 2006 et 2007 (+126% des interpellations de Noirs depuis 2001), on observe une troisième année de croissance où le nombre de contrôles d'identité (connus) augmente encore de plus de 50% (en 2008). Les sommets de cette hausse surviennent dans les mois qui précèdent l'émeute. On remarque aussi que la hausse de surveillance qui affectaient également les Blancs en 2006 et 2007 ne touche maintenant que les Noirs. Les interpellations de Blancs déclinent progressivement durant l'année 2008. Rappelons que les Noirs ne contribuent qu'à 20% des crimes violents à Montréal-Nord au cours des dernières années.

Figure 2 : Personnes interpellées au centre-ville de Montréal (PDQ 20-21-38) par mois selon l'origine ethnique 2001-2008

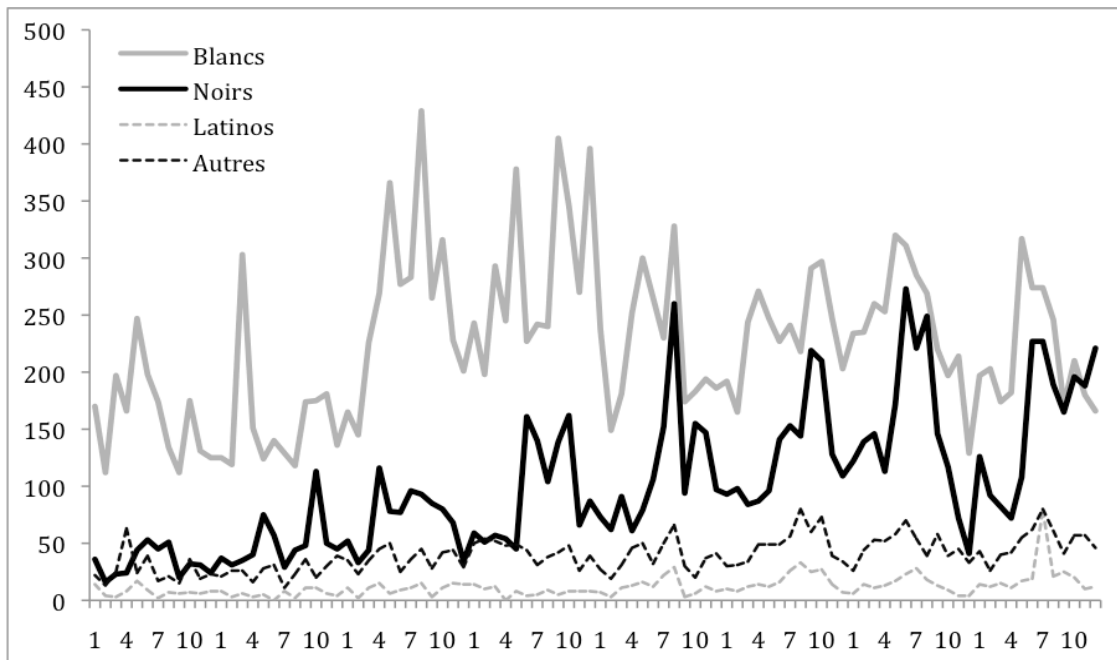


Figure 3 : Personnes interpellées dans le PDQ 30 (St-Michel) par mois selon l'origine ethnique 2001-2008

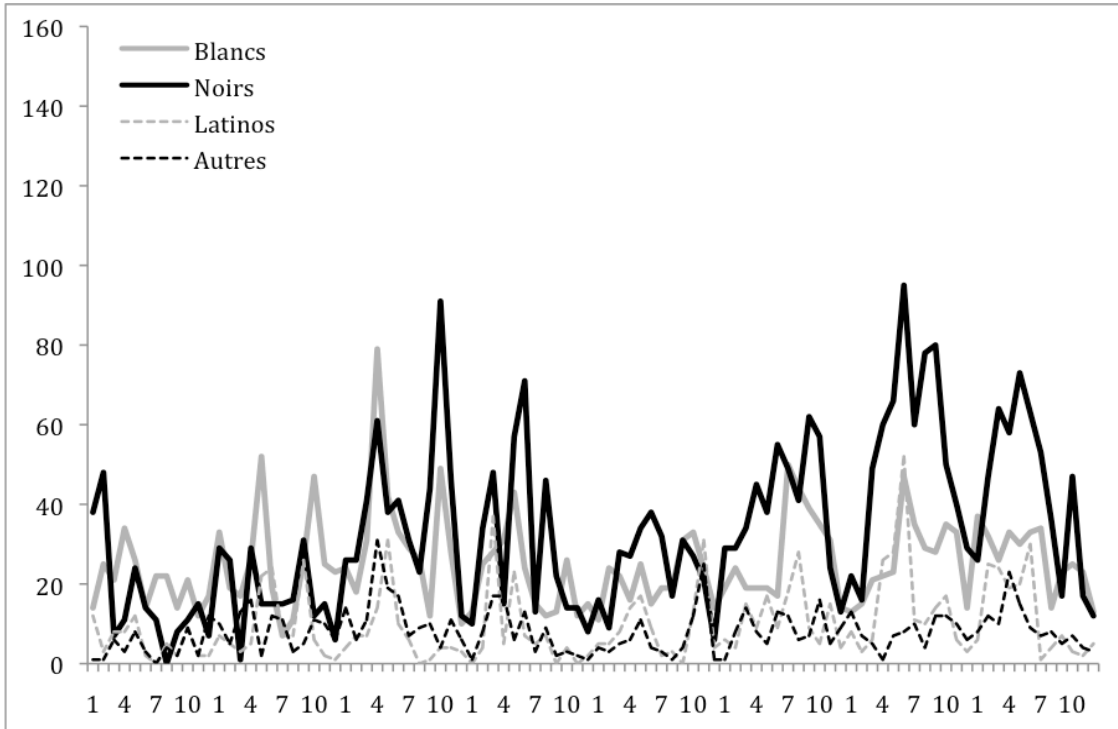


Figure 4 : Personnes interpellées dans le PDQ 45 (Rivière-des-Prairies) par mois selon l'origine ethnique 2001-2008

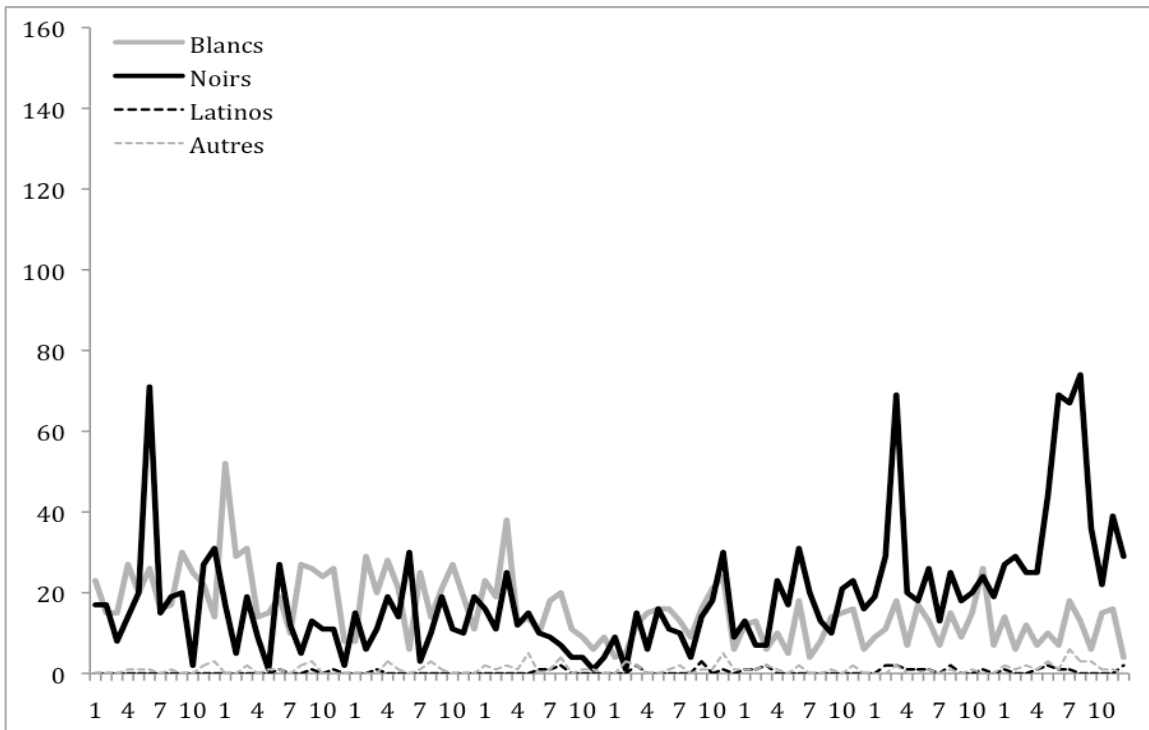
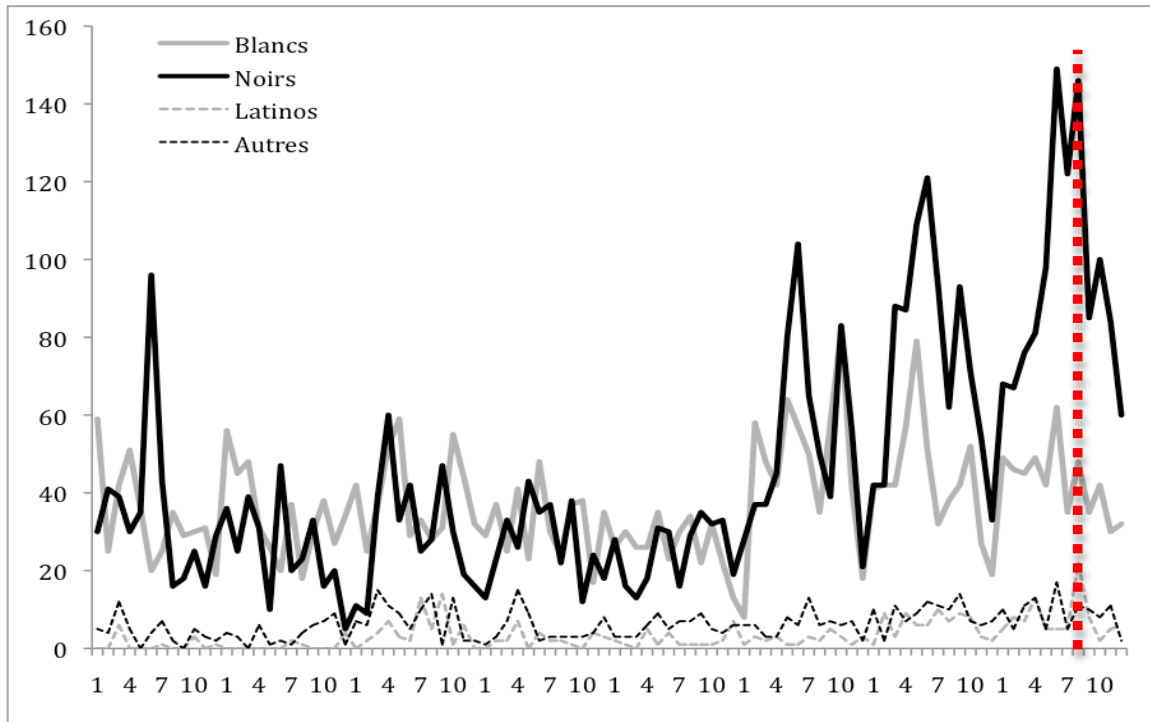


Figure 5 : Personnes interpellées dans le PDQ 39 (Montréal-Nord) par mois selon l'origine ethnique 2001-2008 (la ligne rouge indique le mois de l'émeute)



3. Retour sur les critiques méthodologiques de la première étude

1) La nécessité de mesurer la population disponible. Une mesure de la composition ethnique des populations disponibles aux endroits et aux moments où se concentrent les interpellations est intéressante pour raffiner le dénominateur de nos analyses et savoir si l'on "sur-contrôle" effectivement les Noirs compte tenu de leur présence dans l'environnement. Cependant, cette objection méthodologique n'affecte en rien deux problèmes majeurs soulevés dans le rapport: 1) les deux tiers des interpellations de Noirs reposent sur des motifs que l'on pourrait qualifier de "faibles" (enquête de routine, sujet d'intérêt) qui ouvrent la voie aux perceptions de profilage ethnique et au mécontentement (ce qui le cas de seulement un tiers des Blancs). Même si les Noirs étaient interpellés proportionnellement à leur présence dans l'espace public, cela ne justifie pas qu'ils soient interpellés sur la base de présomptions plus faibles que les Blancs. La notion de proportionnalité des interpellations et la notion d'équité des motifs sont deux choses bien différentes. 2) Une mesure de la population disponible ne permet pas d'expliquer la flambée des interpellations de Noirs des trois dernières années. On peut difficilement croire que la présence des Noirs dans l'espace public de Montréal-Nord a subitement quadruplé entre 2005 et 2008 alors que leur poids numérique dans la population est stable.

2) La faible proportion des interpellations effectivement colligées. On a remis en doute la validité des données d'interpellations sur la base du fait qu'elles ne représentaient que 10 à 20% de l'ensemble des contrôles d'identité effectivement réalisés par les policiers. Cette objection est en fait très hasardeuse pour la raison suivante. Les chances qu'un policier remplisse une fiche d'interpellation devraient augmenter lorsque les sujets sont effectivement des membres de gangs ou gravitent autour des gangs. Ce 10 à 20% de fiches colligées devraient sur-représenter le volume de contrôles positifs ou d'intérêts alors que les contrôles négatifs devraient se retrouver dans le 80 ou 90% des contrôles d'identités non consignés. Si, malgré ce biais favorable au SPVM, on observe que la moitié des Noirs interpellés ne sont pas reliés ni de près ni de loin aux gangs de rue, n'ont pas d'antécédents d'arrestations récents et que leur interpellation ne donne pas lieu à la découverte d'un délit ou d'une infraction municipale, on doit alors se questionner sérieusement sur cette vaste majorité d'interpellations qui impliquent vraisemblablement des individus qui ont peu à voir avec le milieu criminel que l'on se propose de combattre.

3) Population résidente et population flottante. L'objection selon laquelle on ne peut comparer le nombre de personnes interpellées à la population résidente parce que plusieurs des personnes interpellées proviennent d'autres quartiers limitrophes est en partie recevable. L'analyse de 100 fiches d'interpellations de Noirs en 2008 prises au hasard montre que 38% des Noirs interpellés à Montréal-Nord résident effectivement à l'extérieur du quartier (majoritairement dans les quartiers adjacents). Les estimations de la proportion d'individus interpellés dans le quartier devraient être pondérées en conséquence. On ne doit cependant pas s'attendre à des changements majeurs puisque la forte hausse des contrôles d'identité de Noirs à Montréal-Nord en 2008 compense cet ajustement.